EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°067

OBJET : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la liste ci-dessous des délégués titulaires et suppléants de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Civilité	Nom	Prénom	Ville
Monsieur	LARGER	Stéphane	ARCINGES
Madame	COURONNE	Muriel	BELLEROCHE
Madame	LABROSSE	Françoise	BELMONT DE LA LOIRE
Monsieur	FAVARD	Jean-Luc	LA BENISSON-DIEU
Monsieur	MARTIN	Jean-Luc	BOYER
Madame	LONGERE	Christiane	BRIENNON
Madame	VAGINAY	Hélène	LE CERGNE
Madame	FINO	Catherine	CHANDON
Monsieur	HERTZOG	Etienne	CHARLIEU
Madame	PEGUET	Isabelle	CUINZIER
Monsieur	FRACHISSE	Robert	ECOCHE
Madame	DESCOURS	Nathalie	LA GRESLE
Monsieur	LOMBARD	Jean-Marc	JARNOSSE
Monsieur	GAUDARD	Pierre	MAIZILLY
Monsieur	LARUE	Fabien	MARS
Monsieur	MARC	Gérard	NANDAX
Monsieur	JARSAILLON	Philippe	POUILLY SOUS CHARLIEU
Monsieur	VALORGE	René	ST DENIS DE CABANNE
Monsieur	CROZET	Yves	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Monsieur	GALICHON	Bruno	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Monsieur	THORAL	Yves	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Monsieur	PRETRE	Daniel	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	BONNEFOND	Michel	SEVELINGES

Monsieur	DUBUIS	Pascal	VILLERS
Monsieur	MOULIN	Bernard	VOUGY

SUPPLEANTS

Monsieur	BAUDIER	David	ARCINGES
Madame	CHETAIL	Marguerite	BELLEROCHE
Monsieur	VIVRAN	Michel	BELMONT DE LA LOIRE
Madame	BOSIO	Frédérique	LA BENISSON-DIEU
Monsieur	CHARTIER	Christophe	BOYER
Monsieur	FAYOLLE	Jean	BRIENNON
Monsieur	ANTOINAT	Guy	LE CERGNE
Monsieur	DURANTIN	Michel	CHANDON
Monsieur	BERTHELIER	Bruno	CHARLIEU
Monsieur	BRETON	Jean-Jacques	CUINZIER
Monsieur	BUTAUD	Jean-Charles	ECOCHE
Monsieur	ARTHAUD	Olivier	LA GRESLE
Madame	VAGINAY	Valérie	JARNOSSE
Monsieur	PALLUET	Joël	MAIZILLY
Monsieur	LANOË	Joël	MARS
Monsieur	DUMOURIER	Rolland	NANDAX
Madame	LOUDOT	Nathalie	POUILLY SOUS CHARLIEU
Monsieur	DEMURGER	Jean-François	ST DENIS DE CABANNE
Madame	LABROSSE	Simone	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Madame	BURDIN	Cécile	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Madame	FONTIMPE	Bernadette	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Monsieur	FARGEAT	Bernard	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	NONY	Roger	SEVELINGES
Monsieur	RAYMOND	Guy	VILLERS
Monsieur	DENONFOUX	Marie-Christine	VOUGY

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 25 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160425-N2016-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2016
Publication : 25/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°068

OBJET : AVIS SUR LE PLU BELLEROCHE

M. le Vice Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat rappelle les éléments en lien avec le SCOT (après examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) :

Consommation foncière au 31/12/2015 :
Droit de la commune (2012-2022) : 6 900 m²
Consommation totale : 0 m²
Reste donc : 6 900 m²

Consommation pour équipements et services au 31/12/2015 :
Droit de la commune : 4 000 m²
Consommation totale : 373 m²
Reste donc : 3 673 m²
Est prévu dans le document l'extension du cimetière sur 447 m².
Rappel des droits pour mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.2 ha

OAP :
Une zone 1 AUa d'une taille de 3 546 m² est prévue entre le centre du bourg et le lotissement existant, qui pourra être ouverte à l'urbanisation.
Une zone 1 AUb d'une taille de 2 252 m² est prévue sur la partie Nord-Ouest du bourg, mais elle pourra être ouverte à l'urbanisation uniquement à condition que des travaux d'extension de la station d'épuration soient réalisés.
Soit un total de 5 798 m² sur les 6 900 m² de droits en foncier pour la commune
L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.
Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT.

Conclusion : Le PLU de la commune de Belleroche est conforme au SCoT toutefois il convient de veiller à modifier les articles par rapport à la recodification du Code de l'Urbanisme.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de la commune de Belleroche en précisant l'utilité de la prise en compte des nouveaux articles suite à la recodification du code de l'urbanisme.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....27 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160427-N2016-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 27/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°069

OBJET : DEPOT DES DOSSIERS CTD ET CDDRA POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté s'est portée acquéreur en 2015 de l'ancienne voie ferrée entre Charlieu (depuis sa jonction avec la RD 4) jusqu'à St Nizier-sous-Charlieu (jusqu'à sa jonction avec la RD 482). Cette ancienne voie ferrée a été démantelée en 2015 également.

L'objectif est la création d'une voie verte qui viendra se raccrocher à la voie verte créée par le Département de la Loire (jonction à hauteur de la RD 482 sur la commune de St Nizier) entre Saint-Pierre-la-Noaille et Roanne dans un premier temps.

Une étude préalable a été réalisée et a chiffré les coûts d'aménagement à 1 528 424 € HT. Ces derniers comprennent les coûts d'aménagement sur le délaissé ferroviaire appartenant depuis l'été 2015 à Charlieu-Belmont Communauté, les coûts d'aménagement hors délaissé (voierie communale la plupart du temps), la réhabilitation des ouvrages d'art, le traitement des intersections, la signalisation, les dispositifs de contrôle d'accès et l'aménagement des aires d'accueil et de pique-nique.

Au niveau technique, cette voie verte sera goudronnée sur 3 mètres de large et longée par un cheminement piétonnier (enherbé) de 1.5 mètre.

Le détail des postes de dépenses pour les travaux est le suivant :

NATURE DES TRAVAUX/ LOTS DE DEPENSES	MONTANT H.T.
Acquisition	**4 305 €**
Démantèlement ancienne voie ferrée	**169 870 €**
Etude de faisabilité	**23 720 €**
Travaux sur délaissé ferroviaire	**417 325 €**
Travaux hors délaissé ferroviaire	**205 209 €**
Intervention sur ouvrages d'art	**58 200 €**
Mise en place de garde-corps	**10 000 €**
Traitement des intersections	**491 502 €**
Signalétique	**28 000 €**
Mobilier contrôle accès	**35 300 €**
Aménagement des aires de services	**282 888 €**
TOTAL	**1 726 319 €**

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel	MONTANT
Autofinancement	**197 895 €**
Subvention Conseil Départemental sollicitée	**280 000 € (CTD)**
Subvention Région sollicitée	**197 000 € (CDDRA)**
Subvention Région acquise (étude et démantèlement)	**62 821 €**
Prêts bancaires	**988 603 €**
TOTAL	**1 726 319 €**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- sollicite les subventions auprès du Département via le C.T.D. à hauteur de 280 000 € et auprès de la Région via le C.D.D.R.A. à hauteur de 197 000 €.
- Dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget principal en investissement en temps utiles.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 24 MAI 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160524-N2016-069A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016
Publication : 24/05/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°070

OBJET : SUBVENTION DE LA MJC DE CHARLIEU POUR LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la population explique que le PAEJ porté par la MJC de Charlieu est soutenu par la Communauté de Communes depuis 2007. Il s'agit d'un lieu à destination des jeunes pour des actions de prévention santé. Ils y sont reçus individuellement gratuitement et anonymement par un psychologue ou une conseillère en économie sociale et familiale. Des interventions en milieu scolaire sont aussi dispensées par le PAEJ (collèges et lycées). Cette activité est montée en charge notamment depuis l'intégration dans les locaux de la mutualité (lieu identifié « Le cocon ») et depuis la mise en place des interventions dans les établissements scolaires.
La demande de subvention pour 2016 se monte à 16 000 €.
Le bilan d'activités, le compte de résultat 2015 et le budget prévisionnel 2016 sont présentés. La structure est actuellement en recherche de financement auprès de l'ARS et de la CAF.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accorde 15 000 € à la MJC de Charlieu pour le PAEJ au titre de 2016.
- dit que la dépense est prévue au budget annexe enfance jeunesse en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....26 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20160426-N2016-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2016
Publication : 26/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°071

OBJET : SUBVENTION A LA MJC DE CHARLIEU POUR « LES RENDEZ-VOUS DES SAVOIRS »

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la population explique que Charlieu-Belmont Communauté a soutenu le projet en 2015 (suite à la fermeture du centre social de Charlieu par la CAF). Cet espace de lien social propose des activités diverses animées par des bénévoles (activités gratuites ou participation minime) – à ce jour 8 activités : anglais, espagnol, cuisine, jeux d'aiguilles, jeux de mots scrabble… La MJC formule une demande de subvention à 1 000 € (comme en 2015).
Le bilan d'activités, le compte de résultats et le budget prévisionnel 2016 sont présentés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accorde 1 000 € à la MJC de Charlieu pour les rendez-vous des savoirs au titre de 2016.
- dit que la dépense est prévue en fonctionnement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 26 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160426-N2016-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2016
Publication : 26/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°072

OBJET : SUBVENTION A L'ADMR DE BELMONT POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE LA MAISONNEE

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population précise que la Maisonnée située à Ecoche et portée par l'ADMR de canton de Belmont propose des ateliers culturels et de loisirs autour du vivre ensemble ainsi qu'un point d'information.
Classée comme espace de vie sociale par la CAF suite à la validation de son projet social 2015-2018 la Maisonnée propose 11 ateliers, des soirées à thèmes « us et coutumes » des animations et fait office de point contact CAF. La structure envisage d'élargir ses activités : découverte faune et flore, atelier échange économie écologie et le conseil aux personnes vulnérables.
La Maisonnée demande une subvention de 2 500 € pour 2016. Le budget prévisionnel 2016 est présenté.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accorde 1 000 € à l'ADMR du Canton de Belmont pour la Maisonnée au titre de l'année 2016.
- dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 27 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20160427-N2016-072-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 27/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°073

OBJET : CONVENTION MISSION LOCALE DU ROANNAIS 2016

Madame la Vice-présidente en charge des services à la population explique que comme chaque année il y a lieu de renouveler la convention pour l'intervention de la Mission Locale.

Le coût par dossier reste inchangé 85 € soit une participation fixée à 27 285 € (prévus au budget).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer la convention de participation financière à l'action de la mission locale du roannais pour un montant de 27 285 € au titre de 2016 (base : 321 jeunes suivis en 2015).
- dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160428-N2016-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016
Publication : 28/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°074

OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2015 AVEC L'ASSOCIATION « LES ENFANTS D'ABORDS »

La convention initiale, entre Charlieu-Belmont Communauté et l'association les enfants d'abords, prévoit les modalités techniques et financières permettant le bon fonctionnement des multi accueils de Vougy et Charlieu pour l'année 2015. Un avenant N°1 a prolongé la convention et déterminé ces mêmes modalités pour 2016.
Après analyse des comptes de résultats 2015 (étayés par les grands livres) et en accord avec la structure associative, il est proposé au conseil communautaire de revoir l'annexe 2 à la convention initiale et ainsi fixer le montant du versement à l'association pour le multi accueil de Charlieu à hauteur de 86 768 € (qui correspond par ailleurs aux acomptes déjà versés) – pour mémoire le montant 2015 était préalablement fixé à 108 460 €. Cette proposition se justifie par la bonne santé financière de la structure en lien avec l'activité sur Charlieu et efforts de gestion mais aussi par la trésorerie suffisante dont l'association dispose désormais.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement 2015 avec l'association « les enfants d'abords » qui modifie l'annexe 2 (montant 2015 pour le multi-accueil de Charlieu arrêté à 86 768 €).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 28 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20160428-N2016-074-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/04/2016
Publication : 28/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°075

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN BORDURE DE LA ZA DE CUINZIER

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que par délibérations en date du 18 février 2016, le Conseil Communautaire de Charlieu-Belmont Communauté a approuvé le principe de vendre une partie d'une parcelle située sur la ZA du Pilon à Cuinzier à un porteur de projet et de mettre une option d'achat d'une année sur l'autre partie de cette parcelle pour un deuxième porteur de projet.
Ces deux porteurs de projet souhaitent installer leur activité sur la ZA du Pilon ce qui va nécessiter de diviser la parcelle B 1647, actuellement propriété de la Communauté de Communes, en deux parties.
L'entrée actuelle du terrain située sur la voierie interne de la Zone d'Activité du Pilon ne sera plus adaptée pour desservir ces deux terrains, cependant l'accès futur ne pourra pas se faire non plus directement depuis la Départementale n°13.
L'accès à ces deux futurs terrains pourrait alors s'effectuer depuis la parcelle A 1104 propriété de Charlieu Belmont Communauté et depuis la parcelle anciennement cadastrée A 1071 b et aujourd'hui A 1105, actuellement propriété de la Commune de Cuinzier et qui sert de dépôt pour les besoins du service communal de voirie. Une voie parallèle à la Départementale n°13 serait ainsi créée depuis l'entrée de la Zone d'Activités.
Pour ce faire, par délibération en date du 9 mars 2016, le Conseil municipal de la Commune de Cuinzier a approuvé le principe de céder à 1 euro la parcelle cadastrée A 1105 d'une contenance de 685 m², au profit de Charlieu Belmont Communauté.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le principe d'acheter à la Commune de Cuinzier, au prix de 1 euro HT, la parcelle communale cadastrée A 1105, d'une contenance de 685 m²,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour procéder aux démarches et formalités nécessaires afférentes à ce dossier en procédant par acte authentique en la forme administrative.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....27 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160427-N2016-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 27/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
<u>Le 21 Avril à 19 h</u>

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°076

OBJET : REVISION DE LA CONVENTION POUR LES TRANSPORTS DU MERCREDI AVEC ST NIZIER SOUS CHARLIEU

Madame la Vice-présidente en charge des services à la population explique que suite à la modification de l'organisation du transport par la commune de St Nizier sous Charlieu (utilisation du véhicule commun Briennon-Saint Nizier-Pouilly au lieu d'un prestataire) : 2 articles sont modifiés comme suit :

<u>Article 4 : Dispositions financières</u>
La Communauté de Communes prend en charge le coût des navettes organisées le mercredi entre 11h30 et 12h30 selon un forfait établi à :

- 55€ par mercredi du 02 septembre 2015 au 10 février 2016
- 22€ par mercredi du 02 mars 2016 au 05 juillet 2016

Une facture est établie par période (septembre-décembre, janvier-mars et avril-juillet) et envoyée à la Communauté de Communes.
Chaque facture est accompagnée d'une fiche de présence.

<u>Article 5 : Dispositions relatives à la sécurité</u>
La Société Car Postal est garante du bon état de marche de son véhicule et en assure l'entretien de septembre à février.
La Commune est garante du bon état de marche du véhicule et en assure l'entretien de mars à juillet. Elle souscrit une assurance pour le transport des enfants de 3 à 16 ans.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec la commune de St Nizier sous Charlieu avec effet au 1er mars 2016.
- dit que la dépense est prévue en fonctionnement au budget enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 27 AVR. 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20160421-2016-076-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 27/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°077

OBJET : PARTICIPATION 2016 AU SYMISOA

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est membre du SYMISOA et qu'à ce titre elle contribue au fonctionnement de cette structure comme le prévoit les statuts syndicaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la dépense prévisionnelle de 50 590 € pour le fonctionnement du SYMISOA pour l'année 2016, soit 2 versements de 25 295 €.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....29 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20160429-N2016-077-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2016
Publication : 29/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°078

OBJET : PARTICIPATION 2016 AU SYRRTA

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est membre du SYRRTA et qu'à ce titre elle contribue au fonctionnement de cette structure comme le prévoit les statuts syndicaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la dépense prévisionnelle de 4 593,84 € pour le fonctionnement du SYRRTA pour l'année 2016 qui sera versée en 2 temps.
- Précise que le SYRRTA reversera par ailleurs 2 500 € à Charlieu-Belmont Communauté.
- Dit que la dépense et la recette seront inscrites au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....28 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160427-N2016-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 28/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°079

OBJET : PARTICIPATIONS 2016-2019 A LA ROANNAISE DE L'EAU

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est membre de la Roannaise de l'eau (au titre du contrat de rivière Teyssonne, Oudan, Maltaverne) et qu'à ce titre elle contribue au fonctionnement de cette structure comme le prévoit les statuts syndicaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la dépense prévisionnelle de 8 000 € pour le fonctionnement de la Roannaise de l'Eau pour une durée de 4 ans (2016 à 2019).
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 28 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160427-N2016-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 28/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°080

OBJET : PARTICIPATION 2016 AU SEEDR

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est membre du SEEDR et qu'à ce titre elle contribue au fonctionnement de cette structure comme le prévoit les statuts syndicaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une participation au S.E.E.D.R, pour 2016, pour un montant de 39 350,39 € (calcul en fonction des tonnages valorisés) et pour 29 039,11 € (au titre de la participation au déficit et amortissements).
- Dit que la dépense est répartie et inscrite aux budgets annexes déchets ménagers Pays de Charlieu et Canton de Belmont.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 28 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160427-N2016-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 28/04/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°081

OBJET : PARTICIPATION 2016 AU PETR

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est membre du Pole d'Equilibre des Territoires Ruraux du roannais et qu'à ce titre elle contribue au fonctionnement de cette structure comme le prévoit les statuts syndicaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une participation au PETR, pour 2016, pour un montant de 31 418,98 € (1,34 € par habitant X nombre d'habitants sans double compte).
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 28 AVR. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160427-N2016-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2016
Publication : 28/04/2016

République Française –Département de la Loire 2016-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil SEIZE
Le 21 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 avril 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

N°2016/N°082

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CADRE CTD DE DECEMBRE 2013

M. le Président rappelle que le contenu de la convention cadre du Contrat Territorial de Développement de décembre 2013 qui concerne le partenariat entre le Département et Charlieu Belmont Communauté sur la base du projet territorial. A ce titre 6 actions sous maitrise d'ouvrage communautaire étaient identifiées telles que la voie verte ou la création des ateliers partagés à Belmont par exemple ou encore les travaux paysagers des zones d'activités économiques. Considérant le besoin de financement avéré pour la réalisation de la tranche 1 de la voie verte (Pouilly sous Charlieu à Charlieu) et le taux de commercialisation encore faible des zones d'activités récemment aménagées, le Président propose de demander le basculement des 80 000 € réservés aux travaux paysagers des zones vers le projet de voie verte. L'action travaux paysagers des zones serait ainsi différée et sortie du CTD.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant à la convention cadre CTD qui supprime de l'article 3 le projet de travaux paysagers sur les zones d'activités de Belmont de la Loire, Charlieu, Pouilly sous Charlieu, St Denis de Cabanne.
- Demande à ce que le financement initialement réservé par le Département à ce projet soit affecté au projet d'aménagement d'une voie verte, dossier identifié comme prioritaire dans la convention CTD.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 19 MAI 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200033202-20160519-N2016-082-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016